

Contournement d'un plan d'eau de loisirs sur le Gratteloup au niveau de la commune de La Ville-aux-Clercs

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Suppression ou dérivation d'étangs sur cours d'eau
Type de milieu concerné	Cours d'eau de tête de bassin
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique, bon état des habitats et qualité de l'eau

Début des travaux	1998
Fin des travaux	1998
Linéaire concerné par les travaux	380 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	Le Gratteloup
Distance à la source	7 km
Largeur moyenne	2,5 m
Pente moyenne	5,95 ‰
Débit moyen	0,50 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Enrayer l'envasement et le phénomène d'eutrophisation occasionnés par l'apport direct des sédiments du Gratteloup et par les eaux de surcharges hydrauliques de la station d'épuration de La Ville-aux-Clercs.
- Autoriser la pratique de la pêche toute l'année dans l'étang communal.
- Redonner une valeur écologique et piscicole intéressante au Gratteloup.
- Améliorer la circulation des espèces piscicoles migratrices du Gratteloup (truite, anguille, etc.).

Le milieu et les pressions

Cours d'eau salmonicole du nord du département du Loir-et-Cher, le Gratteloup est un affluent du Loir de 16 kilomètres de long. Son bassin versant est occupé en amont par la vaste forêt de Fréteval. Le cours d'eau s'écoule ensuite entre pâtures et cultures.

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Loire-Bretagne
Région(s)	Centre
Département(s)	Loir-et-Cher
Commune(s)	La Ville-aux-Clercs



De manière générale, le Gratteloup est une rivière sinueuse mais qui a été recalibrée sur de nombreux secteurs. La qualité générale de l'eau du Gratteloup est bonne, mais on observe une lente dégradation due à la conjonction de plusieurs facteurs : une agriculture intensive, un régime hydrologique particulièrement difficile, un dysfonctionnement des systèmes d'épuration collectifs des eaux. On compte aussi de nombreux et importants plans d'eau dans la vallée et dans le lit mineur du Gratteloup, dont le plan d'eau communal de La Ville-aux-Clercs, d'une surface de deux hectares.

Contexte réglementaire *Non concerné*

Références au titre des directives européennes

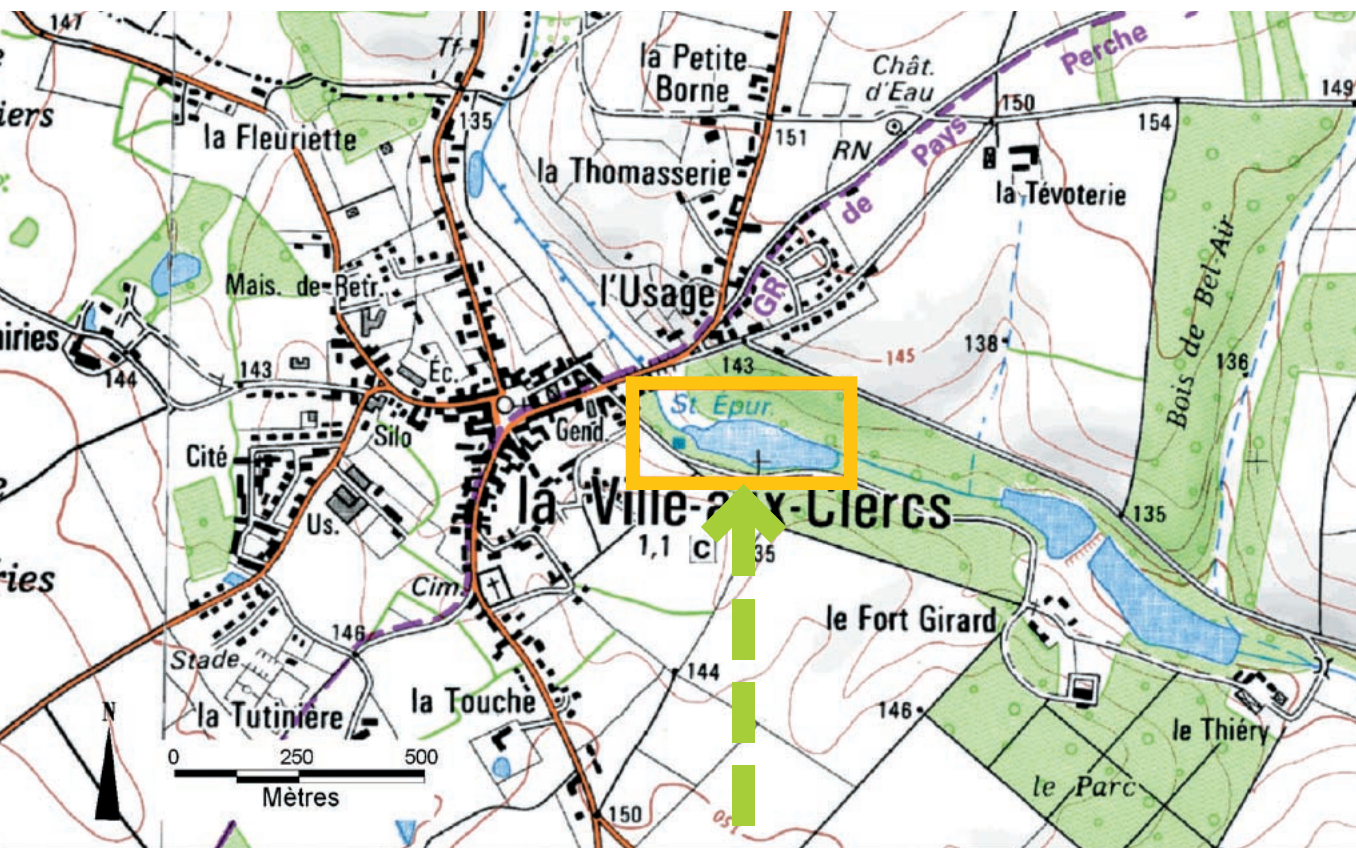
Réf. masse d'eau **FRGR 1178**

Réf. site Natura 2000 *Non concerné*



Laëtitia Boute-Berry - Onema

Le plan d'eau de La Ville-aux Clercs, vue aval en octobre 2009.



IGN - Scan25®

■ **Les opportunités d'intervention**

Son plan d'eau communal s'étant rapidement ensasé, la commune de La Ville-aux-Clercs souhaitait le vidanger. Afin d'éviter un nouvel ensablement rapide et d'y autoriser la pratique de la pêche toute l'année, les partenaires techniques proposent de contourner le plan d'eau et de le déconnecter ainsi du réseau hydrographique.

■ **Les travaux et aménagements**

Les travaux consistent à créer un bras de contournement permettant de séparer le lit du Gratteloup de l'étang communal. Ce bras est réalisé en rive gauche de l'étang, en pied de coteau. Il rejoint le cours initial du Gratteloup à l'aval immédiat du plan d'eau.

Le lit de la rivière de contournement est rechargé en substrat de taille 50-80 mm et une ripisylve constituée d'espèces autochtones est réimplantée en rive gauche.

Pour isoler le plan d'eau tout en permettant son remplissage, des réservations sont réalisées sur les berges du bras de contournement en amont du plan d'eau. Elles permettent l'installation éventuelle d'un seuil mobile pour alimenter par surverse le plan d'eau. Ce seuil permettra une alimentation uniquement en période de hautes eaux.

Par ailleurs, les eaux pluviales de La Ville-aux-Clercs collectées par le réseau séparatif sont dirigées dans le plan d'eau, préservant ainsi le Gratteloup de pollutions accidentelles. À l'aval du plan d'eau, une vanne à crémaillère permet l'abaissement de sa surface si nécessaire ; on peut ainsi éviter, par exemple, une vidange par dévers pouvant entraîner une brèche dans la berge séparant la rivière du plan d'eau.



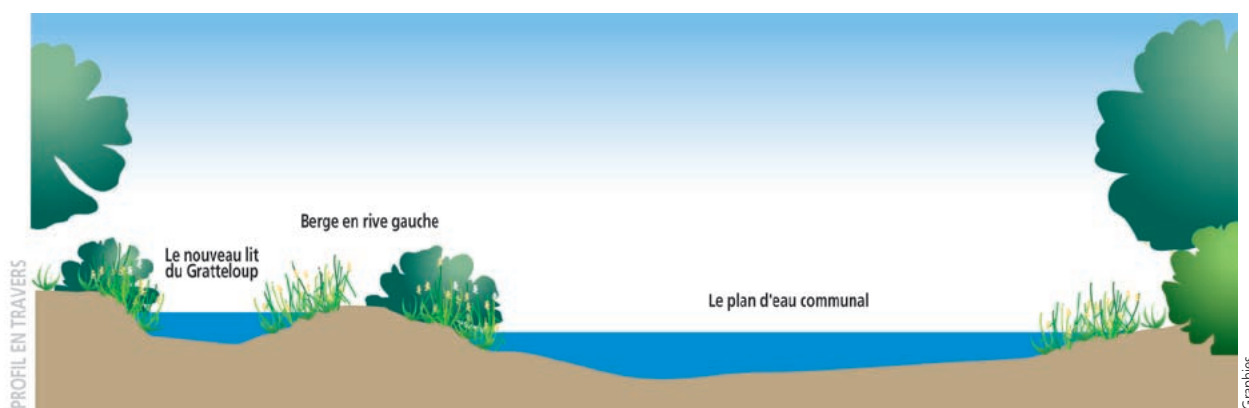
Laëtitia Boutet-Berry - Onema

Le plan d'eau de La Ville-aux-Clercs et le bras de contournement du Gratteloup, vue amont en octobre 2009.



Laëtitia Boutet-Berry - Onema

Le lit du bras de contournement du Gratteloup en octobre 2009.



Coûts

En euros HT

Coût des études	5000 €
Coût des acquisitions	non concerné
Coût des travaux et aménagements (comprenant le curage du plan d'eau, la construction de la digue, le talutage des berges et la réalisation du bras de dérivation)	60 000 €
Coût de la valorisation	non concerné
Coût total de l'opération	65 000 €

Partenaires financiers et financements :

Conseil général, agence de l'eau, syndicat du Gratteloup, commune de La Ville-aux-Clercs.

Partenaires techniques du projet :

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) - service départemental, fédération départementale de la pêche, direction départementale de l'agriculture et des forêts, comité départemental de protection de la nature et de l'environnement.

La démarche réglementaire

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le dossier, réalisé avant 2006, a été fait avec l'ancienne nomenclature. La correspondance avec la nouvelle est la suivante :

3.1.2.0 (A) : Modification du profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou dérivation d'un cours d'eau.

La gestion

Aucune mesure particulière de gestion n'a été prise sur la rivière. Concernant le plan d'eau, l'alimentation en eau ne se fait plus qu'en période de hautes eaux : de décembre à mars. Les vidanges du plan d'eau doivent être exceptionnelles.

Le suivi

Aucun état initial n'a été réalisé. Suite aux travaux, un suivi annuel des frayères de salmonidés en aval et en amont du plan d'eau a été réalisé.

Le substrat apporté dans le bras de contournement vu en octobre 2009.



Laëtitia Boutet-Berry - Onema

Le bilan et les perspectives

Le lit et les berges du tronçon de cours d'eau en dérivation sont stabilisés. Une ripisylve en rive gauche, constituée de différentes essences d'arbres (aulnes-frênes-saules) typiques de la région, se développe. La granulométrie formée de graviers et de pierres sur l'étendue de la zone est diversifiée. On y observe l'installation d'herbiers aquatiques et de mousses sur les pierres. Les systèmes racinaires des aulnes constituent des caches et supports de pontes pour des espèces piscicoles.

Le contournement du plan d'eau a permis de recréer les conditions naturelles d'écoulement de la rivière et de lutter contre le réchauffement de l'eau. Le suivi des frayères en 2002 a permis la localisation de plusieurs nids en amont de l'étang.

Depuis que le plan d'eau a été déconnecté du cours d'eau, plus aucune vidange n'a été effectuée. La vanne à crémaillère permet de maintenir l'essentiel des particules fines provenant du réseau d'eaux pluviales de la commune dans le plan d'eau.

Le plan d'eau est très fréquenté par les pêcheurs. Cette opération unique dans le département est toujours citée en exemple.

La valorisation de l'opération

Sans objet.

Maître d'ouvrage	Syndicat intercommunal d'aménagement du Gratteloup et du Boulon amont.
Contact	Marc De Maria Onema - service départemental de Loir-et-Cher sd41@onema.fr